



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

Montreuil, le

10 JUIN 2024

Note aux opérateurs

Objet : Migration de SOPRANO-RTC vers le service en ligne européen EBTI pour la délivrance des renseignements tarifaires contraignants

Un renseignement tarifaire contraignant (RTC) est une décision juridique prise par l'administration des douanes, qui permet aux opérateurs économiques d'obtenir un classement tarifaire fiabilisé pour les marchandises qu'ils souhaitent importer ou exporter. Délivré à titre gratuit pour un produit spécifique, il est juridiquement contraignant pour toutes les administrations douanières de l'Union européenne (UE) vis-à-vis du titulaire pendant une période maximale de trois ans à compter de la date de délivrance.

En France, les opérateurs économiques déposent leurs demandes de RTC de manière dématérialisée via le service en ligne SOPRANO-RTC. Cet applicatif national est interfacé avec le système européen « *European Binding Tariff Information* » (EBTI), conçu et géré par la Commission européenne. La base de données EBTI contient la totalité des demandes et des décisions RTC délivrées par les États membres de l'UE. Actuellement, 22 des 27 États membres utilisent le service européen EBTI pour le traitement des demandes et la délivrance des RTC.

Afin de vous offrir une qualité de service améliorée, l'administration douanière française a décidé de décommissionner SOPRANO-RTC au profit du service en ligne européen EBTI pour le dépôt des demandes et la délivrance des RTC.

La migration effective de SOPRANO-RTC vers le système européen EBTI est prévue pour mi-octobre 2024.

L'adoption du système européen EBTI vise à faciliter les démarches en ligne des entreprises, en leur offrant une expérience utilisateur améliorée.

DGDDI
Sous-direction du Commerce International
Bureau COMINT 3
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule nomenclature
Courriel : nomenclature-comint3@douane.finances.gouv.fr

Réf. : **2 400 0 159**

Du point de vue des opérateurs économiques, le service en ligne européen EBTI présente de multiples avantages. Il permet notamment :

- de faciliter les échanges d'informations entre l'administration douanière et les opérateurs ;
- d'accéder facilement aux demandes transmises et aux décisions obtenues, tout en ayant la possibilité d'enregistrer des brouillons et de classer électroniquement les dossiers ;
- de suivre en temps réel le traitement des demandes de RTC, en étant informé automatiquement par des notifications à chaque étape du processus ;
- de visualiser en temps réel l'ensemble des tâches et des notifications grâce au tableau de bord ;
- de bénéficier d'une interface utilisateur intuitive et ergonomique.

En tant que futurs utilisateurs du service en ligne EBTI, vous serez accompagnés en amont, pendant et après la migration effective vers le portail européen.

Les modalités de connexion au portail européen EBTI-STP dédié aux opérateurs économiques feront l'objet d'une communication ultérieure.

Une documentation détaillant les fonctionnalités de l'outil sera publiée sur le site internet douane.gouv.fr avant le lancement effectif du service en ligne européen EBTI.

En outre, le pôle RTC du Service national douanier de remboursement et de délivrance des renseignements tarifaires contraignants (SND2R) sera votre interlocuteur privilégié pour répondre aux questions relatives au fonctionnement d'EBTI à compter de la mise en service de l'outil et pour vous accompagner dans votre démarche de RTC.

Le bureau COMINT 3 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**L'administrateur des douanes,
Chef du bureau de la politique tarifaire et commerciale,**



Yann AMBACH